

À la session 2012, 557 600 diplômes de l'enseignement professionnel des niveaux IV et V ont été délivrés en France, dont 90 % par le ministère de l'éducation nationale. 40 % de ces diplômes sont de niveau IV, parmi lesquels se trouvent 190 900 baccalauréats professionnels, 17 900 brevets professionnels (BP) et 1 600 mentions complémentaires. Plus de 60 % des diplômes sont de niveau V : 150 800 BEP, 186 300 CAP et 8 900 mentions complémentaires.

30 % de ces diplômes de niveau V sont obtenus en certification intermédiaire lors du cursus vers le baccalauréat professionnel. Tous diplômes confondus, la réussite est stable par rapport à la session 2011, mais les écarts de réussite persistent entre les diplômes : 85,3 % en mention complémentaire de niveau V contre 71,7 % en brevet professionnel.

Les candidats réussissent en général mieux lorsqu'ils sont dans un environnement encadré que lorsqu'ils se présentent librement à l'examen.

Les filles réussissent mieux que les garçons quel que soit le diplôme préparé (en moyenne 3 points de plus).

## Les diplômes de l'enseignement professionnel Session 2012

### Forte hausse de l'effectif des diplômés de niveau V

À la session 2012, 557 600 diplômes de l'enseignement professionnel ont été délivrés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, soit près de 35 700 diplômes de plus qu'à la session 2011.

Le nombre de diplômes de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) a peu augmenté (+ 2 700) alors que ceux de niveau IV (BP, BT, BMA, baccalauréat professionnel et mentions complémentaires) ont fortement progressé (+ 33 000) (*tableau 1*).

La réforme de la voie professionnelle engagée en 2009 (*voir encadré « La réforme de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2009 »*) a profondément modifié la répartition des candidats par type de diplôme. À la session 2012, 2 500 candidats supplémentaires ont obtenu un BEP, marquant ainsi une pause dans la baisse continue du nombre de diplômés du BEP observée ces dernières années (- 43 200 en trois ans). En revanche, le nombre de diplômes de CAP délivrés a augmenté de près de 34 200 entre 2009 et 2012. Le nombre d'admis en mention complémentaire et en brevet professionnel a diminué à la session 2012.

Le baccalauréat professionnel connaît la plus forte hausse du nombre de diplômes délivrés à la session 2012 : 35 000 lauréats supplémentaires en un an et plus de 72 000 en deux ans. Cette augmentation est centrée sur les sessions 2011 et 2012 en raison de la présence simultanée des élèves ayant suivi le cursus BEP en deux ans suivi d'un bac professionnel, et d'un contingent d'élèves ayant suivi le cursus en trois ans. En revanche, le nombre de candidats au baccalauréat devrait baisser à la session 2013 car la très grande majorité des candidats à l'examen sera issue d'un cursus en trois ans.

### Le BEP est majoritairement une certification intermédiaire

Si la majorité des candidats à un BEP le passe comme certification intermédiaire lors d'un cursus vers le baccalauréat professionnel, il reste encore trois BEP non renouvelés à la session 2012 (*voir encadré « La réforme de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2009 »*). Ces BEP non renouvelés comptent 36 500 candidats présents à l'examen, soit 19 % de l'ensemble des candidats. Les BEP agricoles regroupent 14 % des candidats à la session 2012. Le CAP comme certification intermédiaire concerne seulement 8 % de l'ensemble

**TABLEAU 1 – Évolution annuelle du nombre de diplômes professionnels délivrés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture**  
France métropolitaine + Dom y compris Mayotte pour 2011 et 2012

	Niveau V				Niveau IV					Ensemble
	CAP et CAPA	BEP et BEPA	MC5	Total	BP	BT, BMA	Baccalauréat professionnel	MC4	Total	
1990	281 757	177 241	9 518	468 516	12 267	8 348	24 602	0	45 217	513 733
1995	276 138	206 760	11 531	494 429	13 133	2 963	67 096	0	83 192	577 621
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	2 027	92 617	454	111 158	576 160
2001	208 579	218 413	9 924	436 916	17 514	1 724	92 499	920	112 657	549 573
2002	173 139	209 268	9 187	391 594	18 234	2 022	93 579	972	114 807	506 401
2003	163 703	212 242	8 600	384 545	17 058	1 848	91 537	1 316	111 759	496 304
2004	144 534	213 558	8 391	366 483	19 376	2 080	93 958	1 490	116 904	483 387
2005	150 860	212 525	8 229	371 614	18 798	1 677	93 268	1 496	115 239	486 853
2006	137 145	205 948	8 247	351 340	19 942	1 953	100 562	1 436	123 893	475 233
2007	143 007	205 135	8 947	357 089	19 037	1 880	104 975	1 537	127 429	484 518
2008	148 314	204 914	9 095	362 323	19 446	1 645	103 311	1 814	126 216	488 539
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	1 625	120 728	2 000	144 947	500 406
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 005	118 586	1 709	141 486	491 801
2011 hors Mayotte	184 666	147 877	9 465	342 008	19 745	1 136	155 534	1 705	178 120	520 128
2011 y compris Mayotte	185 447	148 328	9 465	343 240	19 745	1 136	156 063	1 705	178 649	521 889
<b>2012 y compris Mayotte</b>	<b>186 269</b>	<b>150 794</b>	<b>8 900</b>	<b>345 963</b>	<b>17 892</b>	<b>1 301</b>	<b>190 899</b>	<b>1 576</b>	<b>211 668</b>	<b>557 631</b>

Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

### La réforme de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2009

Depuis sa création en 1985, l'examen du baccalauréat professionnel se situait à l'issue d'un parcours en deux ans après un BEP ou un CAP préparé également en deux ans. Avec la réforme de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2009, le baccalauréat professionnel est passé à un cycle de trois ans, comprenant une seconde, une première et une terminale professionnelle. À l'entrée en seconde professionnelle, l'élève choisit une spécialité de baccalauréat professionnel. Il n'y a pas de palier d'orientation à l'issue de la classe de seconde. Le parcours en trois ans offre ainsi la possibilité de suivre un cursus continu jusqu'au baccalauréat dans le même établissement, sous réserve de modification du choix de spécialité en cours de cycle. Ce parcours intègre une préparation à un diplôme intermédiaire (BEP rénové ou CAP). Le diplôme intermédiaire devient une étape pour tous dans le cursus vers le baccalauréat professionnel. Le passage de cet examen intermédiaire s'impose à tous les scolaires, mais pas aux apprentis qui décident ou non de le passer.

Une quarantaine de spécialités du nouveau BEP dit « rénové » sont proposées. Le BEP « rénové » se passe exclusivement pendant le parcours conduisant au baccalauréat professionnel en trois ans. En 2012 a lieu la dernière session des BEP non rénovés « Carrières sanitaires et sociales » et « Métiers de la restauration et de l'hôtellerie »

ainsi que l'ultime session de rattrapage du BEP non rénové « Conduites et services dans le transport routier ». À la session 2013, il ne restera que la session de rattrapage du BEP « Carrières sanitaires et sociales ».

Le CAP se passe à l'issue d'une formation spécifique et, pour certains d'entre eux, également pendant le parcours conduisant au baccalauréat professionnel en trois ans. La rénovation n'a pas d'impact sur le CAP : mêmes programmes, mêmes modalités d'organisation et de certification. Cependant, afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'accéder plus rapidement à l'emploi, l'offre de CAP en deux ans est renforcée. Pour ceux qui ont choisi d'obtenir un CAP, le parcours en quatre ans vers le baccalauréat professionnel reste possible. Dans ce cas, l'élève poursuit son cursus scolaire en première professionnelle ou signe un contrat en alternance conduisant au baccalauréat professionnel en deux ans.

Cette réforme, entamée à la rentrée 2008 à titre expérimental puis généralisée en 2009, s'est échelonnée sur plusieurs années et est arrivée à son terme à la rentrée 2012. Le premier contingent d'élèves issus de la nouvelle voie professionnelle a passé le baccalauréat à la session 2011. À la session 2013, le vivier des candidats au baccalauréat issus de l'ancien cursus aura quasiment disparu.

des candidats (en légère progression par rapport à 2011, + 1,2 point) ([tableau 2](#)).

À la session 2012, un candidat sur cinq a préparé le baccalauréat professionnel en deux ans (avant la réforme) et trois candidats sur cinq l'ont préparé en trois ans ([tableau 3](#)).

### Des voies de préparation diverses selon le diplôme

Par rapport à la session 2011, 53 400 candidats supplémentaires se sont présentés à un examen professionnel en 2012, tous diplômes confondus. Alors que le nombre de candidats présents diminue pour les

diplômes du BEP (y compris les BEP agricoles), du BP et des mentions complémentaires, le baccalauréat professionnel enregistre une forte hausse par rapport à la session précédente : + 57 600 candidats en un an. Cette forte hausse du nombre de candidats au baccalauréat professionnel s'explique par la présence simultanée des élèves ayant suivi le cursus BEP en deux ans suivi d'un baccalauréat professionnel et d'un contingent d'élèves ayant suivi le cursus en trois ans. Le nombre de candidats au CAP se stabilise à la session 2012.

À la session 2012, 84 % des candidats au baccalauréat professionnel préparent cet examen sous statut scolaire, 12 % par la

voie de l'apprentissage et 3 % en formation continue. Les candidats au BEP sont majoritairement des scolaires (90 %). Seulement 4 % des candidats préparent un BEP en apprentissage. La situation est différente pour le CAP, pour lequel les candidats sous statut scolaire ou en apprentissage sont en nombre équivalent (37 %), suivis des candidats individuels ou en enseignement à distance (16 %) et en formation continue (10 %). Le brevet professionnel se passe essentiellement sous le statut d'apprenti (73 %) ([graphique 1](#)).

Le CAP dispense un savoir-faire pratique dans des secteurs permettant une insertion professionnelle immédiate. Ce diplôme de

**TABLEAU 2 – Les candidats présents aux examens professionnels du CAP et du BEP selon le mode de passage du diplôme - Session 2012**

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

	CAP				BEP			
	Présents	% présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	% présents	Admis	Taux de réussite (%)
Diplôme (1)	137 505	61,7	113 977	82,9	36 453	19,2	30 229	82,9
Certification intermédiaire (2)	18 537	8,3	16 378	88,4	116 767	61,4	91 008	77,9
Autres (3)	59 767	26,8	49 778	83,3	9 881	5,2	6 270	63,5
Diplôme agricole	7 139	3,2	6 136	86,0	27 149	14,3	23 287	85,8
<b>Total</b>	<b>222 948</b>	<b>100,0</b>	<b>186 269</b>	<b>83,5</b>	<b>190 250</b>	<b>100,0</b>	<b>150 794</b>	<b>79,3</b>

**Pour le CAP :**

- (1) Le candidat est apprenti ou scolarisé en CAP en 1 an ou en 2 ans.
- (2) Le candidat passe le CAP comme certification intermédiaire pendant le cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans.
- (3) Les autres sont les candidats en enseignement à distance, en établissement adapté (type EREA), les candidats individuels hors baccalauréat professionnel.

**Pour le BEP :**

- (1) Les candidats scolaires ou apprentis hors baccalauréat professionnel en 3 ans.
- (2) Les candidats scolaires, apprentis ou individuels en cursus de baccalauréat professionnel en 3 ans.
- (3) Les autres sont les candidats en enseignement à distance, en établissement adapté (type EREA), les candidats individuels hors baccalauréat professionnel.

Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

**TABLEAU 3 – Les candidats présents au baccalauréat professionnel selon le mode de préparation du diplôme - Session 2012**

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

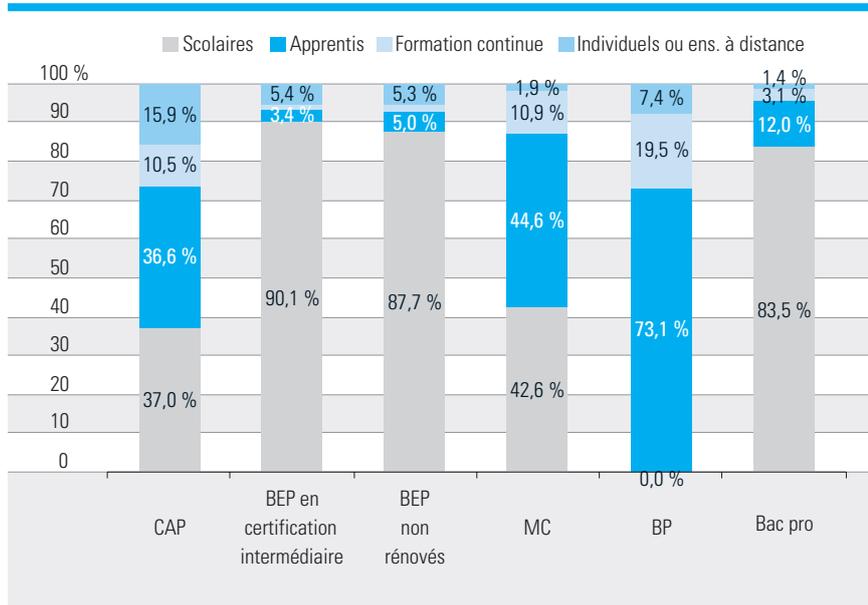
	Baccalauréat professionnel			
	Présents	% Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Bac pro en 2 ans (1)	50 384	20,7	41 360	82,1
Bac pro en 3 ans (2)	149 682	61,5	114 567	76,5
Autres (3)	14 110	5,8	10 618	75,3
Diplôme agricole	29 247	12,0	24 354	83,3
<b>Total</b>	<b>243 423</b>	<b>100,0</b>	<b>190 899</b>	<b>78,4</b>

- (1) Les candidats scolaires ou apprentis passant le baccalauréat professionnel en 2 ans.
- (2) Les candidats scolaires ou apprentis passant le baccalauréat professionnel en 3 ans.
- (3) Les autres sont les candidats en enseignement à distance, en établissement adapté (type EREA), les candidats individuels.

Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

**GRAPHIQUE 1 – Répartition des candidats aux diplômes professionnels selon leur mode de formation à la session 2012 (%)**

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte



Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

niveau V donne à son titulaire une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié. C'est pourquoi les candidats sont nombreux à le préparer en apprentissage. Le BEP permet également une insertion professionnelle dans un emploi d'ouvrier ou d'employé qualifié, mais il vise principalement une poursuite d'études. Les élèves préparent donc le BEP majoritairement sous statut scolaire.

### Moindre réussite au baccalauréat professionnel

Globalement, 80 % des candidats sont admis à un examen professionnel de niveau IV ou V à la session 2012. Les candidats à une mention complémentaire (de niveau IV ou V) sont les plus performants. Leur taux de réussite a progressé de 2 points depuis la session 2011 pour atteindre 85,2 % d'admis. La progression est du même ordre pour les candidats au BEP (+ 1,6 point en un an) mais à un niveau plus bas : 79,3 % de réussite au BEP à la session 2012. La réussite au CAP et au brevet professionnel (BP) augmente faiblement par rapport à la session 2011 (respectivement + 0,2 point et + 0,5 point). Mais les candidats réussissent beaucoup mieux au CAP (83,5 %) qu'au BP (71,7 %). Le baccalauréat professionnel est le seul diplôme où le taux de réussite diminue de près de 6 points par rapport à la session 2011. Par rapport aux autres diplômes professionnels, son taux de réussite à la session 2012 est un des plus bas (78,4 %) alors qu'à la session 2011, il était le plus élevé (84,0 %).

### Une réussite différente selon le mode de préparation du diplôme

À l'examen du CAP, les candidats en formation continue sont les plus performants (88,7 %). Les candidats scolaires réussissent mieux que les apprentis (84,7 % contre 82,5 %). Parmi les scolaires, ceux qui passent un CAP en certification intermédiaire au cours de leur cursus vers un baccalauréat professionnel en trois ans enregistrent un taux de réussite supérieur

**TABLEAU 4 – La réussite aux examens professionnels selon le mode de formation des candidats - Session 2012**  
France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

Modes de formation	Niveau V						Niveau IV					
	CAP		BEP		MC5		BP		Baccalauréat professionnel		MC4	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires	69 897	84,7	136 454	80,5	3 921	82,9			159 502	78,4	658	86,7
<i>dont certification intermédiaire</i>	<i>14 417</i>	<i>88,3</i>	<i>87 053</i>	<i>78,2</i>								
Apprentis	67 385	82,5	6 765	83,5	145	73,2	13 371	73,3	23 419	80,4	13	40,6
Formation continue	20 742	88,7	1 638	74,2	761	83,3	3 546	73,0	6 206	83,0	374	87,4
Individuels et enseignement à distance	28 245	79,8	5 937	57,0	4 073	88,6	975	52,5	1 772	51,6	531	82,5
<b>Total</b>	<b>186 269</b>	<b>83,5</b>	<b>150 794</b>	<b>79,3</b>	<b>8 900</b>	<b>85,3</b>	<b>17 892</b>	<b>71,7</b>	<b>190 899</b>	<b>78,4</b>	<b>1 576</b>	<b>84,6</b>

Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

de 5,4 points à ceux qui suivent une formation scolaire de CAP en deux ans (88,3 % contre 82,9 %) (tableau 4).

Les candidats les plus performants à l'examen du BEP sont les apprentis avec 83,5 % de réussite, suivis des scolaires (80,5 %). Au sein des scolaires, les candidats aux BEP non renouvelés ont un taux de réussite supérieur de près de 8 points à ceux dont le BEP est une certification intermédiaire (respectivement 85,9 % et 78,2 %). Les candidats individuels, en enseignement à distance ou en formation continue ont un taux de réussite faible (60,0 %).

Les candidats au brevet professionnel ont un taux de réussite nettement inférieur aux candidats des autres diplômes : 71,7 % d'admis. Les apprentis et ceux en formation continue ont un taux de réussite au BP plus élevé (73 %) que les candidats individuels où seulement un candidat sur deux est admis.

Au baccalauréat professionnel, les candidats en formation continue sont les plus performants (83,0 %), suivis par les apprentis (80,4 %) puis les candidats de la voie scolaire (78,4 %). Qu'ils soient apprentis ou sous statut scolaire, les candidats issus d'un cursus CAP ou BEP en deux ans, suivi de deux années de préparation au baccalauréat professionnel, ont un taux de réussite plus élevé que les candidats issus d'un cursus en trois ans : à la session 2011, comme à la session 2012, le déficit de réussite des candidats en trois ans est de l'ordre de 6 points. Rappelons cependant que seule la moitié des élèves issus de BEP poursuit sa scolarité par un baccalauréat professionnel en deux ans, pratiquant ainsi une sélection naturelle ou subie qui ne se retrouve pas parmi les candidats du nouveau cursus.

Toutefois, à la session 2012, la baisse du taux de réussite au baccalauréat professionnel se produit à la fois pour les candidats ayant préparé le bac en deux ans (- 4 points) et pour ceux ayant préparé le baccalauréat en trois ans (- 3 points).

### Les garçons sont plus nombreux mais réussissent moins bien que les filles

Les garçons sont plus nombreux à se présenter à un baccalauréat professionnel (61 % de garçons), à un CAP (58 %) ou à un BEP en tant que certification intermédiaire (60 %). Pour les BEP non renouvelés, les filles sont plus nombreuses que les garçons à s'y présenter (74 % de filles). Quel que soit le diplôme, les garçons sont majoritaires chez les apprentis : plus des trois quarts des apprentis au baccalauréat professionnel et au CAP, et deux tiers au BEP.

Parmi les candidats de la voie scolaire préparant le BEP, hors spécialités agricoles, 60 % des candidats suivant le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans sont des garçons, alors qu'ils ne représentent que 12 % des candidats de la voie scolaire en BEP non renouvelés. En effet, le BEP « Carrières sanitaires et sociales », constitué de 95 % de filles, représente 88 % de l'effectif des candidats de la voie scolaire en BEP non renouvelés.

Pour les candidats scolaires du baccalauréat professionnel, la réussite est toujours favorable aux filles (+ 5,7 points). L'écart est moindre pour les autres candidats : les apprentis (+ 1,7 point), les candidats individuels, en formation continue ou en enseignement à distance (+ 0,4 point).

À la session 2012, le taux global de réussite au BEP est toujours en faveur des filles :

79,5 % d'entre elles sont admises, pour 79,0 % des garçons. Pour les candidats scolaires en BEP non renouvelés, les filles ont un taux de réussite supérieur à celui des garçons (respectivement 85,1 % et 77,0 %). En revanche, pour les autres catégories de candidats au BEP, l'écart est en faveur des garçons : scolaires en baccalauréat professionnel en trois ans (+ 0,7 point), apprentis (+ 1,7 point), candidats individuels, en formation continue ou en enseignement à distance (+ 6,1 points).

Quel que soit le mode de formation du candidat, la réussite au CAP est toujours favorable aux filles : 85,7 % des filles obtiennent le CAP contre 82,0 % des garçons. Cet écart est encore plus important pour les candidats scolaires ou apprentis en CAP deux ans : 86,6 % de filles admises contre 80,9 % de garçons.

### Le retard scolaire pénalise la réussite

Selon leur mode de formation, les candidats ne se présentent pas au même âge aux examens du CAP, du BEP et au baccalauréat professionnel. En moyenne, les candidats au CAP sont plus âgés que ceux préparant le BEP ou le baccalauréat professionnel. En effet, les candidats individuels, en formation continue ou en enseignement à distance, plus âgés que les scolaires ou les apprentis, représentent un quart des candidats se présentant au CAP, alors qu'ils ne sont que 5 à 6 % au BEP et au baccalauréat professionnel.

Les candidats venant d'un établissement scolaire et s'étant orientés vers un CAP après la troisième devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen (deux ans après la classe de troisième).

**TABLEAU 5 – La réussite aux examens professionnels selon l'âge des candidats - Session 2012**  
France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

	CAP et CAPA				BEP et BEPA				Baccalauréat professionnel			
	Scolaires		Ensemble		Scolaires		Ensemble		Scolaires		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	156	83,9	196	83,1	393	88,1	413	88,1	5	100,0	7	100,0
17 ans	15 202	90,5	25 231	89,8	54 079	86,7	55 955	86,5	308	88,8	313	87,7
18 ans	33 079	83,1	59 611	81,0	57 748	78,5	61 613	77,8	36 741	81,5	38 418	81,4
19 ans	11 515	80,1	28 020	78,8	17 686	73,0	20 780	70,8	62 427	77,5	68 689	77,6
20 ans	4 369	83,5	16 159	82,2	4 659	68,7	6 514	67,4	40 963	78,6	49 052	78,3
21 ans	1 863	85,6	9 923	83,1	1 220	66,3	2 148	65,7	13 761	76,5	19 279	76,5
22-24 ans	1 858	89,9	15 289	85,1	512	66,1	1 543	66,2	4 891	72,3	10 872	75,4
25 ans et plus	1 855	89,2	31 840	87,3	157	78,9	1 828	75,2	365	76,7	4 269	84,2
<b>Total</b>	<b>69 897</b>	<b>84,5</b>	<b>186 269</b>	<b>83,4</b>	<b>136 454</b>	<b>80,2</b>	<b>150 794</b>	<b>78,8</b>	<b>159 461</b>	<b>78,4</b>	<b>190 899</b>	<b>78,4</b>

Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

Or, plus de 40 % de ces élèves ont déjà 18 ans. Les candidats dits « à l'heure » ont un taux de réussite supérieur aux autres candidats quel que soit leur âge : 7 points d'écart avec les élèves de 18 ans, et 1 point avec les candidats plus âgés (tableau 5).

À la session 2012, les candidats sont plus jeunes qu'à la session 2008. En effet, la proportion d'élèves de 17 ans à la session 2012 est de 10 points supérieure à ce qu'elle était en 2008, au détriment des jeunes de 18 et 19 ans, qui a reculé de 9 points. Ce phénomène de rajeunissement est en partie dû à la baisse des redoublements de la sixième à la troisième, favorisant la fluidité des parcours. De plus, étant donné que l'obtention du BEP n'est plus obligatoire pour poursuivre le cursus vers un baccalauréat professionnel, la proportion d'élèves repassant un BEP a nettement diminué entre les sessions 2007-2008 et 2011-2012.

Comme pour le CAP, les élèves de BEP âgés de 17 ans ont un taux de réussite supérieur à celui des candidats scolaires plus âgés.

Les apprentis ont majoritairement moins de 20 ans au moment du passage du BEP ou du CAP. Là aussi, les candidats « à l'heure » obtiennent de meilleurs résultats : l'écart est de 10 points entre les jeunes âgés de 17 et 18 ans pour le CAP, et de 7 points pour le BEP. À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge.

Les autres candidats (individuels, en formation continue ou en enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Les adultes en formation continue, entrés dans la vie active, se présentent au CAP plus

tardivement (plus de 60 % ont plus de 25 ans) et ont un bien meilleur taux de réussite (92 % d'admis).

Pour le baccalauréat professionnel, hors baccalauréat agricole, les candidats scolaires suivant un cursus en deux fois deux ans (avant la réforme de la voie professionnelle) devraient avoir 19 ans au moment du passage du diplôme. Ils sont seulement un tiers à être « à l'heure » au diplôme et ont un taux de réussite de 6 points supérieur aux élèves de 20 ans.

Pour ceux suivant un baccalauréat professionnel en trois ans (après la réforme), ils devraient avoir 18 ans au moment du passage du diplôme. Or, 62 % de ces candidats ont entre 19 et 20 ans. Ils sont seulement 28 % à avoir 18 ans. Ces élèves sont plus performants : l'écart de réussite est de 7 points entre les élèves dits « à l'heure » et ceux âgés de 19 ans et plus.

### Les diplômes se concentrent sur un petit nombre de spécialités

Il y a moins de diplômés de niveau V (hors diplômes agricoles) dans le domaine de la production que dans celui des services (47 % contre 53 %). Dans le domaine des services, la moitié des candidats se concentrent dans les services à la personne. Dans celui de la production, les métiers de la « Mécanique, électricité et électronique » sont les plus attractifs (40 % des candidats de ce domaine) (tableau 6).

Chaque diplôme est proposé dans un grand nombre de spécialités, mais les candidats se concentrent sur un petit nombre d'entre elles.

À la session 2012, 176 spécialités de CAP sont proposées. Or, un tiers des candidats se concentrent sur trois « métiers » : les métiers de l'esthétique et de la coiffure (12,4 % pour deux spécialités<sup>1</sup>), la petite enfance (12,0 %), et les métiers de bouche (11,7 % pour trois spécialités<sup>2</sup>).

Les candidats à un CAP s'inscrivent majoritairement dans le domaine de la production, même si leur nombre diminue par rapport à la session 2011 (- 1 800 candidats en un an), alors que le domaine des services enregistre une hausse de près de 850 candidats. La différence du taux de réussite entre les filles et les garçons influe sur la réussite par domaine : 80 % des candidats du domaine des services étant des filles, le taux de réussite dans les services (84,9 %) est supérieur de 2,5 points à celui de la production (82,4 %).

Les taux de réussite sont très hétérogènes d'une spécialité à l'autre. En CAP, il varie de 73 % dans la spécialité « Couvreur » à 96 % dans la spécialité « Conducteurs d'engins de travaux publics ».

Pour le BEP, diplôme intermédiaire, 40 spécialités sont proposées à la session 2012, mais 86 % des candidats présents à l'examen se concentrent dans 10 d'entre elles. En tête, la spécialité « Métiers de la relation clients » regroupe 27 % des présents. La spécialité « Métiers des services administratifs » a perdu de son attrait, mais représente tout de même plus de 23 % des présents au BEP. Les métiers de l'électronique et de l'électrotechnique (deux BEP) sont choisis par 18 % des candidats présents.

1. Esthétique, cosmétique et parfumerie ; coiffure.  
2. Cuisine, boulangerie et pâtisserie.

**TABLEAU 6 – Répartition des principaux diplômes professionnels selon le domaine de spécialités des candidats - Session 2012**  
France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

Domaines de spécialités	CAP				BEP				Baccalauréat professionnel			
	Présents	Part des présents (%)	Part des filles (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Part des présents (%)	Part des filles (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Part des présents (%)	Part des filles (%)	Taux de réussite (%)
20 Spécialités pluritechnologiques de la production					690	0,4	7,0	85,2	1 514	0,6	6,9	73,5
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	15	0,0	13,3	93,3								
22 Transformations	41 028	18,4	25,3	83,5	6 848	3,6	6,2	77,4	9 527	3,9	13,9	79,2
23 Génie civil, constructions et bois	39 511	17,7	4,8	79,4	11 312	5,9	11,9	77,9	16 650	6,8	11,9	78,2
24 Matériaux souples	3 389	1,5	85,4	84,0	3 641	1,9	94,3	78,2	4 992	2,1	93,5	83,8
25 Mécanique, électricité et électronique	38 178	17,1	2,3	84,1	33 310	17,5	2,1	78,8	68 172	28,0	2,0	75,0
<b>Total production</b>	<b>122 121</b>	<b>54,8</b>	<b>13,2</b>	<b>82,4</b>	<b>55 801</b>	<b>29,3</b>	<b>10,7</b>	<b>78,5</b>	<b>100 855</b>	<b>41,4</b>	<b>9,4</b>	<b>76,4</b>
31 Échanges et gestion	22 259	10,0	57,3	86,8	38 351	20,2	55,6	80,3	69 299	28,5	56,2	78,6
32 Communication et information	3 697	1,7	51,6	82,0	30 177	15,9	73,1	69,4	23 429	9,6	87,2	79,0
33 Services aux personnes	62 765	28,2	92,5	84,3	37 962	20,0	76,8	82,7	18 391	7,6	61,3	80,5
34 Services à la collectivité	4 967	2,2	40,1	87,0	810	0,4	71,7	71,1	2 202	0,9	50,9	80,1
<b>Total services</b>	<b>93 688</b>	<b>42,0</b>	<b>79,8</b>	<b>84,9</b>	<b>107 300</b>	<b>56,4</b>	<b>68,1</b>	<b>78,0</b>	<b>113 321</b>	<b>46,6</b>	<b>63,3</b>	<b>79,0</b>
<b>Spécialités agricoles</b>	<b>7 139</b>	<b>3,2</b>	<b>42,2</b>	<b>86,0</b>	<b>27 149</b>	<b>14,3</b>	<b>57,4</b>	<b>85,8</b>	<b>29 247</b>	<b>12,0</b>	<b>43,1</b>	<b>83,3</b>
<b>Total</b>	<b>222 948</b>	<b>100,0</b>	<b>42,1</b>	<b>83,5</b>	<b>190 250</b>	<b>100,0</b>	<b>48,5</b>	<b>79,3</b>	<b>243 423</b>	<b>100,0</b>	<b>37,9</b>	<b>78,4</b>

Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

Les taux de réussite pour les services et pour la production sont quasiment les mêmes (78 %). En revanche, au sein de chaque domaine, l'écart entre les spécialités peut être important. Dans le domaine des services, l'écart est de 11 points entre le taux de réussite des métiers du secrétariat et de la bureautique (68,8 % d'admis) et celui du commerce et de la vente (80,0 %). Dans le domaine de la production, l'écart entre les spécialités est moins important que dans les services : il est de 6 points entre le groupe « Énergie et génie climatique » et « Mines et carrières, génie civil, topographie ». Les candidats à un BEP agricole sont plus performants : 85,8 % d'entre eux sont admis à l'examen. À la session 2012, 85 spécialités sont proposées aux candidats du baccalauréat professionnel, hors spécialités agricoles. Plus de 40 % des candidats se regroupent sur quatre spécialités : « Commerce » avec

14 % des candidats, « Électronique, énergie, équipements communicants » avec 10 % des candidats et « Comptabilité » et « Secrétariat » avec 9 % des candidats dans chacune des spécialités.

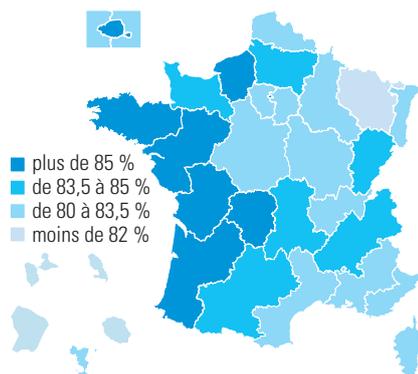
Quasiment autant de candidats se présentent à l'examen, hors secteur agricole, dans le secteur de la production que dans celui des services (47 % contre 53 %). Les filles sont minoritaires dans la production (9 % des candidats) mais majoritaires dans les services (63 %). C'est une des raisons pour laquelle le taux de réussite est plus élevé dans les services (79,0 % soit 3 points de plus que dans la production).

Le baccalauréat professionnel agricole regroupe 12 % des candidats se présentant à l'examen. Ces candidats ont un taux de réussite plus élevé : 83,3 % d'admis au baccalauréat agricole contre 77,8 % pour les autres spécialités du baccalauréat professionnel.

### Les académies de l'Ouest de la France réussissent mieux

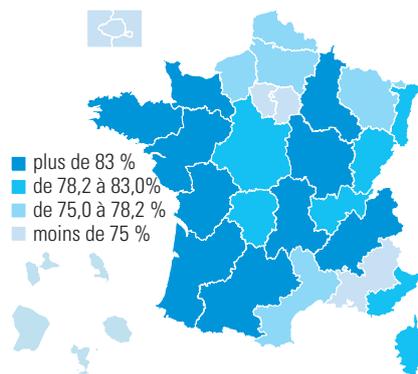
Pour l'ensemble des examens professionnels de la session 2012, la réussite est très hétérogène selon l'académie métropolitaine. Hors diplômes agricoles, les académies les plus performantes sont Rennes, Bordeaux, Caen et Nantes. À l'inverse, les académies de Créteil, Versailles et Nancy-Metz ont les résultats les moins bons de la métropole (cartes 1, 2 et 3). Par rapport à la session 2011, les académies de Versailles, Toulouse et Nantes voient leurs taux de réussite reculer (baisse d'au moins 0,5 point). À l'inverse, la progression est importante pour les académies de Lyon, d'Aix-Marseille et de la Corse (hausse supérieure à 2 points en un an).

**CARTE 1 – Le taux de réussite au CAP par académie - Session 2012**



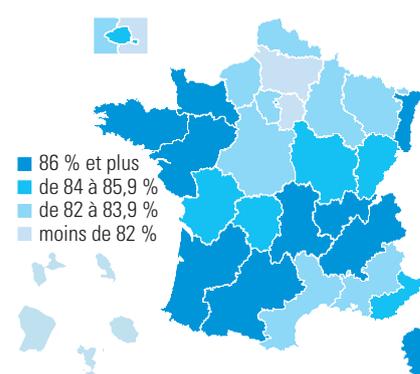
Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

**CARTE 2 – Le taux de réussite au BEP par académie - Session 2012**



Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

**CARTE 3 – Le taux de réussite au baccalauréat professionnel par académie - Session 2012**



Sources : MEN-MESR DEPP et ministère de l'agriculture

Seules quatre académies métropolitaines voient leur taux de réussite aux diplômes agricoles augmenter à la session 2012 (la Corse, Créteil, Limoges et Versailles). Les autres académies ont un taux de réussite en baisse par rapport à la session 2011. Dans les départements d'outre-mer à la session 2012, près de 22 000 candidats ont été diplômés de l'enseignement professionnel, hors diplômes agricoles, soit un taux de réussite de 73,9 %. L'écart de réussite avec la métropole est encore important à la session 2012 (5 points de moins dans les Dom) mais il se réduit. La progression du taux de réussite est plus forte dans les Dom (+ 1 point en un an) qu'en métropole (+ 0,4 point). Pour le baccalauréat professionnel, la baisse du taux de réussite est moindre qu'en métropole : - 3 points contre - 5,7 points. À la session 2012, seulement 1 400 candidats des Dom se sont présentés à un examen professionnel agricole. Ils sont 1 100 lauréats, soit un taux de réussite de 76,2 % (9 points de moins par rapport à la métropole).

**Sarah Abdouni, DEPP B1**

## Les diplômes professionnels de niveaux IV et V

### Niveau V

**Le brevet d'études professionnelles (BEP)**, créé en 1966, est rénové depuis la rentrée 2009. Il est devenu une étape dans le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire. Elle permet aux élèves de savoir quelles connaissances et compétences ils ont déjà acquises. Les titulaires d'un BEP obtenu avant rénovation conservent leurs droits. Ils peuvent intégrer une première professionnelle ou demander une admission en première technologique. À la session 2012, il existe 40 spécialités de certification intermédiaire et 3 spécialités de BEP non renouvelées.

**Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**, créé en 1911, atteste une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Le CAP offre un premier niveau de qualification à ceux qui souhaitent accéder rapidement à la vie active. Avec la réforme, il devient le seul diplôme professionnel accessible en deux ans directement après la troisième. Les titulaires du diplôme peuvent continuer leurs études : formations pour l'obtention d'une mention complémentaire ou du brevet des métiers d'art, ou orientation vers une première professionnelle pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel. Le CAP offre 174 spécialités à la session 2012.

**Les mentions complémentaires au niveau V** sont préparées en un an par des titulaires de certains CAP et BEP. En complément d'un CAP, elles permettent une spécialisation plus fine du métier choisi. Elles comprennent 33 spécialités à la session 2012. Elles ne sont distinguées des CAP et des BEP que depuis 1988 dans les enquêtes sur les résultats aux examens professionnels. Les mentions complémentaires au CAP ne sont pas distinguées des mentions complémentaires au BEP.

### Niveau IV

**Le baccalauréat professionnel**, créé en 1985 et mis en place en 1987, se préparait en deux ans après l'obtention d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme mise en place en 2009, le baccalauréat professionnel se prépare désormais en trois ans après la troisième. Les lycéens suivent une seconde, une première et une terminale professionnelles. Cette modification de la durée du cursus ne modifie pas les compétences à acquérir. L'obtention d'un diplôme intermédiaire (BEP ou CAP plus rarement) est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire pour obtenir le baccalauréat professionnel. Il existe 85 spécialités à la session 2012.

**Le brevet professionnel (BP)** est un diplôme national qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. La caractéristique principale du brevet professionnel est d'être un diplôme de promotion sociale obtenu tout en travaillant ou par apprentissage dans le prolongement de la préparation d'un diplôme de niveau V dans la spécialité. Le nombre de spécialités s'élève à 41 en 2012.

**Les mentions complémentaires au niveau IV** sont préparées par des titulaires de certains baccalauréats professionnels ou brevets professionnels. 23 spécialités ont été recensées à la session 2012.

### pour en savoir plus

« Résultats provisoires du baccalauréat - France métropolitaine et Dom - Session de juin 2012 », *Note d'Information* 12.12, MEN-DEPP, juillet 2012

« Les diplômes de l'enseignement professionnel - Session 2008 », *Note d'Information* 09.28, MEN-DEPP, décembre 2009

« L'enseignement professionnel », *Éducation & formations* n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

« Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel - Session 2003 », *Note d'Information* 04.31, MEN-DEP, novembre 2004

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

<http://www.education.gouv.fr/cid2573/la-voie-professionnelle-au-lycee.html> et

<http://eduscol.education.fr/cid46824/renovation-voie-professionnelle.html>